

Nous vous informons que l'association USD est assurée auprès de IME depuis de nombreuses années en conformité avec la loi.

Cette assurance couvre la responsabilité civile (RC) de l'association (en tant qu'organisateur d'événements), les dommages causés accidentellement par les adhérents, les bénévoles, les dirigeants, elle ne couvre pas les dommages corporels et les accidents de la vie. Cette couverture n'étant pas proposée par notre assureur.

L'assurance dommages corporels garantissant le remboursement des frais occasionnés en cas d'accident (l'assistance, le rapatriement, voir l'hélicoptage...) est à **contracter à titre individuel**.

Dans un premier temps, vérifiez que vous n'êtes pas déjà assuré « dommages corporels » (en pratique sportive) dans tous vos contrats ou via l'adhésion à Randonnée Diabète par exemple. Dans la négative vous avez la possibilité de souscrire une assurance de votre choix.

Pour information, nous avons vu qu'il était possible de prendre un contrat individuel bien adapté à la randonnée auprès de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP) avec la licence sportive (rando-Pass ou rando-Pass+ avec GROUPAMA).

Nous travaillons actuellement sur la possibilité de vous proposer une assurance de ce type pour les prochains séjours et stages en changeant notre compagnie d'assurance.

Nous vous invitons donc à la vigilance sur ce point pour une meilleure couverture dans la pratique active/sportive.

Le CA de l'USD



UNION SPORTS & DIABETE
Bretagne 2, 49, rue de Chatenay
92160 ANTONY
contact@unionsportsetdiabete.fr
www.unionsportsetdiabete.com
SIRET : 492 455 498 00047